

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Restructuration de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux. Contrôle technique. Marché n°06006U - Avenant n°2. Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2005/0822 en date du 25/11/2005, le Conseil de Communauté a autorisé M. le Président à signer le marché n° 06006U pour un montant 268 200,00 € HT (soit 320 767,20 € TTC) qui confie à la SA Bureau VERITAS, le marché de contrôle technique relatif à la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux pour une durée de 8 ans.

L'intervention du contrôleur technique, a débuté à la date de notification du marché. Elle s'achèvera à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement des marchés relatifs à l'ouvrage à contrôler.

La mission dévolue au contrôleur technique se décompose comme suit : une mission de base et des missions complémentaires.

Il s'avère indispensable de confier au Bureau VERITAS, la vérification initiale des installations électriques afin de valider la conformité d'usage des installations nouvellement configurées ou reconfigurées.

En effet la mission dévolue par le marché initial se décompose comme suit :

**MISSION DE BASE :**

L Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables.  
S Sécurité des personnes dans les constructions

**MISSIONS COMPLEMENTAIRES (marché initial) :**

F Fonctionnement des installations  
Th Isolation thermique et économie d'énergie  
Hand Accessibilité des constructions pour les personnels handicapés  
LE Solidité des existants  
HYS Hygiène et santé dans les bâtiments  
ENV Environnement

## **MISSION COMPLEMENTAIRE (avenant n° 1) :**

DEMOL : vérification technique relative aux travaux de déconstruction de l'Hôtel de la Communauté Urbaine.

L'intervention du Bureau VERITAS prévue au projet d'avenant comprend une mission complémentaire : vérification initiale des installations électriques afin de valider la conformité d'usage des installations nouvellement configurées ou reconfigurées. Le périmètre de ces interventions se situe au niveau de l'Hôtel de la CUB partie TOUR et partie SOCLE.

Cette vérification est nécessaire à la production par Bureau VERITAS du rapport final de sa mission qui sera présenté à la commission de sécurité de fin de travaux. En outre cette vérification initiale est nécessaire en qualité de données d'entrée de la mission du bureau de contrôle APAVE assurant les contrôles périodiques de même objet pour le même ouvrage.

Cette mission spécifique ne faisait pas partie des missions de base ni des missions complémentaires, ni des prestations visées par l'avenant n° 1. Elle doit être intégrée au marché afin de clôturer cette opération et assurer une issue favorable à la commission de sécurité de fin de travaux.

Le montant du présent avenant n° 2 s'élève à **16 686,00 € HT**.

Le montant du marché initial s'élève à : **268 200,00 € HT**.

Le montant du marché après avenant n° 1 s'élève à **273 000,00 € HT** soit un pourcentage d'augmentation de 1,79% par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché après avenant n° 2 s'élève à **289 686,00 € HT** soit un pourcentage d'augmentation de 6,12 %.

L'augmentation globale sur le montant du marché initial s'élève à **+ 8,01%**.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 2 à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le conseil de communauté,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération N° 2005/0822 en date du 25 novembre 2005 autorisant la signature du marché avec la SA BUREAU VERITAS pour un montant de 268 200,00 € HT.

**Vu** le marché initial n° 06006U notifié le 23 janvier 2006.

**Vu** l'avis favorable de la CAO en date du 20 novembre 2013

**Vu** le projet d'avenant cité ci-dessus mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT :**

Que l'intérêt de cet avenant est majeur dans le bon déroulement du chantier de la restructuration de l'hôtel communautaire,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie générale du marché,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Les termes du projet d'avenant relatif au marché n° 06006U - Restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux - Contrôle technique ci-annexé sont approuvés.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant avec la SA BUREAU VERITAS.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 :**

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2013/2014, chapitre 23, fonction 0200, compte 2313 GD20, Programme GB03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JANVIER 2014**

**PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014**

Mme. MICHÈLE ISTE